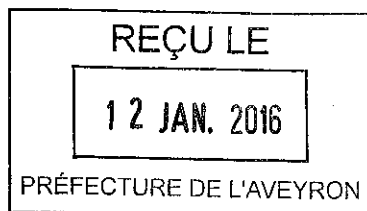


PREFET DE TARN-ET-GARONNE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES LIBERTES PUBLIQUES
ET DES COLLECTIVITES LOCALES

Bureau des élections
et de la police administrative

Affaire suivie par : Stéphane RONDEAU
Tél : 05 63 22 85 05
Mail : stephane.rondeau@tarn-et-garonne.gouv.fr



Montauban, le 07 JAN. 2016

Le préfet de Tarn-et-Garonne

à

Monsieur le préfet de l'Aveyron
Madame la préfète du Lot
Monsieur le préfet de la Lozère
Monsieur le préfet du Tarn

OBJET : prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole -- sous-bassins de l'Aveyron et du Lemboulas

P. J. : un dossier d'enquête sur CD et un arrêté inter-préfectoral

La Chambre d'Agriculture de Tarn-et-Garonne, désignée comme pilote de l'organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau à usage d'irrigation agricole pour les sous-bassins de l'Aveyron et du Lemboulas, sollicite une autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour l'irrigation en application des dispositions de l'article R 214-31-1 du code de l'environnement.

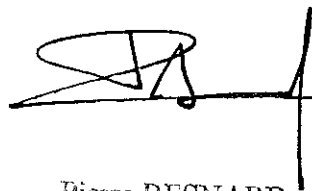
L'instruction de ce dossier nécessite l'organisation d'une enquête publique interdépartementale, sur le territoire des départements de Tarn-et-Garonne, de l'Aveyron, du Lot, de la Lozère et du Tarn .

Il m'appartient d'organiser cette enquête en qualité de préfet coordonnateur, dans la mesure où le siège du pétitionnaire est situé dans mon département.

Je propose donc à votre signature l'arrêté inter-préfectoral organisant l'enquête, que je vous remercie de me retourner, sous le présent timbre, dans les meilleurs délais possibles, eu égard aux contraintes calendaires.

L'enquête devant débuter le 8 février 2016, l'arrêté inter-préfectoral regroupant l'ensemble des signatures numérisées vous sera adressé ultérieurement.

Le préfet,



Pierre BESNARD



PREFET DE TARN-ET-GARONNE

AVIS AU PUBLIC
AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU
Prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole
Sous-bassins de l'Aveyron et du Lemboulas
ENQUETE PUBLIQUE

La préfecture de Tarn-et-Garonne communique :

En application de la loi sur l'eau, une enquête publique est ouverte sur le territoire des départements de Tarn-et-Garonne, de l'Aveyron, du Lot, de la Lozère et du Tarn sur la demande déposée par la Chambre d'agriculture de Tarn-et-Garonne, désignée comme pilote de l'organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau à usage d'irrigation agricole pour les sous-bassins de l'Aveyron et du Lemboulas, concernant l'autorisation unique pluriannuelle pour l'irrigation agricole.

L'enquête publique, d'une durée d'un mois, aura lieu du 8 février au 9 mars 2016 inclus.

Un dossier d'enquête sera déposé à la mairie de Montauban, dans les préfectures de Tarn-et-Garonne, de l'Aveyron, du Lot, de la Lozère et du Tarn ainsi que dans les sous-préfectures de Castelsarrasin, Millau, Villefranche-de-Rouergue et Florac, où le public pourra en prendre connaissance, et consigner éventuellement ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Les observations pourront également être adressées par correspondance au président de la commission d'enquête à la mairie de Montauban 9 rue de l'Hôtel de Ville 82000 MONTAUBAN, siège de l'enquête, pendant la durée de l'enquête.

Monsieur François GAZELLE a été désigné par le président du tribunal administratif de Toulouse le 17 décembre 2015 en qualité de président de la commission d'enquête, Madame Monique SERRES et Monsieur Jean-François GROS en qualité de membres titulaires et Monsieur Jean-Pierre BAJOL en qualité de membre suppléant.

Les permanences suivantes seront tenues : à la mairie de Montauban, le lundi 8 février 2016 de 9h00 à 12h00 et le mercredi 9 mars 2016 de 14h00 à 17h00 ; à la préfecture de Tarn-et-Garonne, le jeudi 18 février 2016 de 13h30 à 16h00 ; à la sous-préfecture de Castelsarrasin, le jeudi 18 février 2016 de 9h00 à 12h00 ; à la préfecture de l'Aveyron, le vendredi 4 mars 2016 de 14h00 à 17h00 ; à la sous-préfecture de Millau, le mercredi 24 février 2016 de 9h00 à 12h00 ; à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue, le jeudi 11 février 2016 de 13h00 à 16h00 ; à la préfecture du Lot, le mardi 16 février 2016 de 9h00 à 12h00 ; à la préfecture de la Lozère, le mercredi 17 février 2016 de 14h00 à 17h00 ; à la sous-préfecture de Florac, le mercredi 17 février 2016, de 8h45 à 11h45 ; à la préfecture du Tarn, le vendredi 26 février de 14h00 à 17h00.

A l'expiration du délai d'enquête, la commission d'enquête établira un rapport et rédigera ses conclusions motivées. Toute personne intéressée pourra prendre connaissance de ces documents, à la préfecture de Tarn-et-Garonne et à la mairie de Montauban, dans les préfectures de l'Aveyron, du Lot, de la Lozère et du Tarn ainsi que dans les sous-préfectures de Castelsarrasin, Millau, Villefranche-de-Rouergue et Florac. Ce rapport et ces conclusions seront également mis en ligne sur le site Internet de la préfecture de Tarn-et-Garonne : www.tarn-et-garonne.gouv.fr